

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

L'Europe des libertés

Les droits de l'homme et du citoyen de la révolution française à Helsinki

Dans son brillant essai, «La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen dans la Révolution française», l'illustre juriste, Giorgio Del Vecchio, affirmait, dans sa conclusion, qu'un renouveau de toutes les branches de la jurisprudence devait mûrir, sous l'empire de la logique et de la force des choses, à partir des grandes idées proclamées dans la Déclaration. Par un enchaînement qui n'a rien d'accidentel, ces idées devaient se propager de la Déclaration aux Constitutions de chaque Etat et de celles-ci aux codes et aux lois spécifiques, pour pénétrer dans les coutumes et le droit sous des formes et des effets différents, mais non sans une certaine unicité de signification.

La Déclaration, votée par la Convention Nationale, le 23 juin 1793, et devenue une partie intégrante de la première Constitution française, affirmait que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'Homme sont les seules causes du malaise qui règne dans le monde.

Il s'agissait là d'un formidable pas en avant: pour la première fois, grâce à cette affirmation de ses propres droits, l'Homme

ramenait le pouvoir de l'Etat à de plus justes proportions.

Mais au-delà des effets explosifs immédiats et qui ont fait suite à la Révolution française, la force des idées de la Déclaration s'est projetée dans le temps et elle construit et influence, toujours, l'évolution morale de l'Homme.

10 DECEMBRE 1948

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies ratifiait, en effet, «la Déclaration universelle des droits de l'Homme», et 20 pays européens ont déjà signé la «Convention» s'y rapportant et accepté ainsi de se soumettre, en cas de litige, tout comme un citoyen normal, au jugement de la «Commission européenne pour les droits de l'Homme», ce qui signifie, en réalité, une acceptation du contrôle et, par suite, de la limitation du principe de souveraineté de l'Etat.

Le Droit de l'Homme, fruit de l'idée mûrie au cours de la Révolution française, commençait à devenir un fait qui ne s'épuise plus dans le cadre d'une seul pays, de

sa Constitution et de ses lois, mais tend déjà à devenir un sujet de droit international.

AOÛT 1975, HELSINKI

La conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ouverte le 3 juillet 1973 et qui s'est terminée le 1^o août 1975 à Helsinki, par la signature apposée, dans son *Acte final*, par les hauts représentants de 32 pays européens, dont le Saint-Siège, des Etats-Unis et du Canada, avait été voulue, au début, par l'Urss. Celle-ci désirait voir, en effet, confirmées ses frontières conquises lors de la Seconde Guerre mondiale; mais il apparaît évident, dans la conclusion de cette conférence, que la partie la plus moralement élevée de son contenu n'est rien d'autre qu'un pas supplémentaire vers l'affirmation des droits de l'Homme et, donc, un fruit ultérieur de la Déclaration française.

Le point sept de la première partie de l'*Acte final* d'Helsinki non seulement engage les Etats signataires à respecter les droits de l'Homme et ses libertés fondamentales, y compris celles de la pensée, de la conscience, de la religion ou du credo, mais va bien au-delà lorsqu'il affirme que *«les Etats participants reconnaissent la signification universelle des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, dont le respect est un facteur essentiel de paix, de justice et de bien-être, élément nécessaire pour assurer le développement des relations amicales et de la coopération entre tous les Etats.»*

Ils (les Etats signataires) confirment le droit de chaque individu de connaître ses propres droits et devoirs dans ce domaine et d'agir en conséquence.

Jadis un simple élément passif du grand édifice de l'Etat, l'Homme n'est plus une matière inerte, mais un élément actif de droit.

Les hommes constituent l'Etat, mais désormais l'Etat doit les respecter non seulement en tant que citoyens, mais également, et surtout, comme êtres humains.

On discute, depuis des temps bien plus reculés que ceux d'Helsinki, pour définir où commencent réellement les interférences dans les affaires intérieures de chaque Etat; mais cette limite précise n'a pas encore été bien identifiée.

Il existe, en effet, à ce sujet, une marge de discutibilité que l'on peut toujours réduire à la condition de confiance qui existe entre les différents pays. Cette marge de discutibilité occupe l'*Acte Final* d'Helsinki qui ne prévoit pas - n'étant pas un traité - de sanctions contre les contractants défaillants et qui peut donc être catalogué comme «Déclaration d'intention» ou un «Gentlemen's Agreement», basé essentiellement sur un rapport de confiance entre ces mêmes contractants, ou peut-être sur un état commun de nécessité ou de peur.

Il est cependant incontestable que l'*Acte* d'Helsinki est fortement innovateur sur le plan même du droit international et qu'il met au centre de chacun de ses examens aussi bien des questions qui intéressent les relations entre les Etats que des problèmes de leur vie interne.

Enfant d'un compromis politique, l'*Acte* porte dans son sein une certaine contradiction dans le cadre des principes généraux et, en particulier, entre le point VI, qui établit le principe de la non-ingérence et de la non-intervention dans les affaires intérieures de chaque Etat participant, et le point VII, fruit final de la *Déclaration*, qui impose le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Aussitôt après son arrivée à la présidence des Usa, M. Carter déclara que l'élément qui aurait orienté sa politique étrangère était la préoccupation pour le respect des droits civils et humains dans le monde.

Mais déjà, lors de sa conférence de presse du 23 février 1977, se rappelant, peut-être, que seul celui qui n'avait jamais péché avait le droit de jeter la première pierre, précisait: *«Nous avons, je pense, la responsabilité et le droit légitime d'exprimer notre désapprobation pour les violations des droits humains. Les dispositions de l'accord d'Helsinki assurent que quelques-uns de ces droits humains devront être préservés.»*

Nous-mêmes, qui avons signé l'accord d'Helsinki, sommes d'ailleurs coupables, sous certains aspects, car nous ne permettons pas aux individus de se déplacer dans notre pays ou nous limitons, à mon avis sans aucune nécessité, la possibilité d'y entrer et de le visiter à ceux qui ne sont pas politiquement d'accord avec nous.»

Convoquée pour permettre aux 35 pays signataires de l'*Acte* d'Helsinki de consta-

ter l'état d'application des accords qui y sont contenus, la réunion de Belgrade a malheureusement été une confrontation polémique, faite d'accusations et de plaintes réciproques, en particulier dans le domaine des droits humains.

Quelques objectifs, bien que limités, ont été atteints; mais son acte de clôture, fruit d'un mauvais compromis, a représenté un échec temporaire pour le progrès de l'évolution de l'Homme. Mais nous ne devons pas désespérer. Des levains et des ferments sont en cours dans de nombreux pays.

Il est certain que le temps passé entre la «Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen», émise par la Révolution française et l'Acte Final d'Helsinki n'est pas bref; mais la voie qui conduit au respect total des libertés et de la dignité humaine est longue et ne peut pas être franchie en quelques pas ou parcourue en l'espace de quelques années.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler, pour les peuples dont les droits humains et les libertés ne sont pas respectés et

pour les gouvernements responsables de ces oppressions, le texte des articles 34 et 35 de la «Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen», approuvée par la Convention nationale de la France, le 23 juin 1793 et que nous reportons ici intégralement:

art. 34 - Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social est opprimé.

art. 35 - Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

Il ne nous reste plus qu'à espérer que dans l'Europe des libertés que nous désirons tellement personne ne soit plus opprimé et que des insurrections du corps social ne soient plus nécessaires pour rappeler un gouvernement au respect des droits du peuple.

Europaews

Premier Congrès à Bruxelles du parti populaire européen

Prouvant qu'ils étaient plus organisés, les partis démocrates-chrétiens de l'Europe communautaire - unifiés sous le drapeau du Parti populaire européen P.P.E. - ont tenu à Bruxelles leur premier congrès en vue des élections au suffrage universel direct du Parlement européen

Le but non déclaré du congrès du P.P.E. est celui de mobiliser la base du monde catholique.

Sont arrivés à Bruxelles, entre autres, le Premier ministre belge Léo Tindemans, également président du P.P.E., les Allemands Franz Josef Strauss (Csu) et Helmut Kohl (Cdu), le Français Jean Le-

canuet (Cds) et les démocrates-chrétiens italiens Colombo, Fanfani, Forlani et Granelli (Andreotti et Zaccagnini ont envoyé des messages d'adhésion).

Tous les orateurs ont rappelé, les concepts inclus dans le «Manifeste politique», la charte idéologique du P.P.E. qui remonte désormais à juillet 1976. C'est ainsi que l'on a entendu parler de fonctionnement efficace de la démocratie uniquement à travers «la participation de tous aux décisions politiques, économiques et sociales», d'exigence de «suffrage universel libre et secret», d'«Etat de droit, non confessionnel et avec une orientation sociale», de «li-

berté d'information et du libre accès à cette liberté», d'«abolition de discriminations politiques et des injustices sociales».

L'Allemand Kohl a déclaré, en termes clairs et durs, ne pas croire à la transformation démocratique de l'eurocommunisme, et a exprimé sa préoccupation pour toute entente politique qui comprenne une participation communiste.

Le sénateur Fanfani est intervenu pour rappeler qu'actuellement l'Europe est bouleversée par des «guerres économiques et des intrigues internationales» comme pour préparer, presque, de «nouveaux conflits».

□



On est plus que jamais contraint de se référer à Kafka dans cette Tchécoslovaquie de Husak qui commémore, en août de cette année, le dixième anniversaire de l'invasion soviétique. L'angoisse impalpable qui règne dans ce pays, sous un aspect de normalité; le respect formel de la loi, qui cache un abus substantiel et quotidien; l'isolement du pouvoir, conçu comme une entité abstraite et pratiquement impossible à rejoindre; tout cela rappelle à l'esprit quelques-unes des pages les plus célèbres du grand écrivain: comme l'espoir de salut qui est cependant constamment renvoyé à un futur incertain et lointain.

Dix ans de «normalisation», après l'éloignement brutal de Dubček et de ses collaborateurs qui rêvaient à un communisme «au visage humain», ont réussi à calmer les passions suscitées par le «printemps de Prague» et par le traumatisme de l'occupation soviétique. La répression a été profonde et systématique.

Un journaliste italien, qui a récemment visité Prague, écrit: «L'atmosphère est celle d'une désolation diffuse, d'un bien-être difficile et planifié. La socialisation totale, non seulement des biens de production, mais de tout le secteur tertiaire, a conduit à la disparition de toute activité privée et, donc, de ces magasins à caractère familial qui fournissent, en Hongrie, une évasion au goût collectif. Les vêtements, les chaussures, les sacs sont tous produits en série et sont souvent de qualité médiocre. L'importation limitée de produits occidentaux qui s'est ultérieurement réduite, au cours de ces derniers temps, par suite de l'augmentation des prix, et les rares contacts avec les pays étrangers contribuent à renforcer la sensation d'isolement et d'uniformité qui frappe celui qui pose le pied dans ce pays.

Mais la conséquence la plus grave est dans l'esprit des gens...».

L'invasion soviétique a éloigné le peuple du communisme et l'a plongé dans l'indifférence et la passivité.

«Il a tout simplement perdu tout idéal; il a abandonné tout intérêt pour la politique et s'est réfugié dans le matérialisme et le cynisme.

C'est cela qui donne à la qualité de la vie, en Tchécoslovaquie, un ton si déprimant. L'aspiration de ce peuple, jadis si noble, est de vivre le plus tranquillement possible, de ne pas avoir d'ennuis avec les autorités, de gagner beaucoup et rapidement. Et pour cela, les Tchécoslovaques n'hésitent pas à avoir recours à tous les systèmes, de la délation, qui est un véritable sport national, à la corruption. Le pot-de-vin est une pratique adoptée à tous les échelons, même et surtout au sein du parti. C'est souvent une nécessité provoquée par le système asphyxiant et bureaucratise qui envahit tout».

(voir le «Corriere della Sera illustrato» du 22 avril 1978)

Trente ans après la Déclaration des droits de l'homme

LA TCHECOSLOVAQUIE, UN PAYS QUI L'IGNORE

SVATOPLUK JEŽEK



Cette année triste par ses anniversaires funestes pour la Tchécoslovaquie, (30 ans de régime communiste, 10 ans depuis l'invasion soviétique) commémore également le trentième anniversaire de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* des Nations Unies, que l'Assemblée générale approuva et proclama le 10 décembre 1948. Elle fut adoptée par cette Assemblée comme une résolution et ne rencontra aucune opposition. Il ne s'agissait donc pas d'un traité et, par suite, n'exigeait ni la signature, ni la ratification des Etats membres.

Il est un fait historique que ce document des Nations Unies fut, dès le début,

la base de l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations. Nous lisons, en effet, dans la préface de la brochure «Un idéal pour tous les peuples - Onu, 1963»: «C'est ainsi que, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la responsabilité de faire reconnaître et de défendre les droits de l'homme se trouva officiellement assumée par la communauté internationale et acceptée par elle comme une obligation permanente». Cette déclaration est jugée sous deux aspects: une partie des experts prétend qu'on ne peut pas soutenir que la déclaration fait partie du droit interne des Etats qui y ont adhéré et ne con-

sidère pas ce document comme un instrument juridique.

Comme, toutefois, ce document a été rédigé par les assises internationales les plus importantes, il possède une autorité morale incontestée et qui ne peut pas être sous-évaluée. Si cette norme est acceptée par tous les Etats membres comme *un idéal à atteindre*, nous pouvons estimer que la Déclaration universelle jouit d'une autorité plus grande que n'importe quel traité normal.

Certains hommes de loi vont jusqu'à exprimer l'opinion que ce document n'est pas totalement privé d'une autorité juridique. Leur raisonnement est le suivant:

La Charte des Nations Unies est un traité qui lie, juridiquement, les Etats qui y ont souscrit. Or, aux termes de cette Charte, les Etats membres s'engagent à «agir tant conjointement que séparément», pour favoriser «le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion» (articles 55 et 56). Mais la Charte ne définit pas les droits de l'homme. C'est la Déclaration universelle qui en donne une interprétation autorisée. Donc, dans la mesure où les Etats membres sont liés par les dispositions de la Charte relatives aux droits de l'homme, ils sont obligés d'observer également la Déclaration universelle.

Il est intéressant de revenir sur l'origine de la Déclaration universelle des droits de l'Homme:

«En 1945 - lit-on dans la brochure «Un idéal pour tous les peuples» - on proposa, lors de l'élaboration de la Charte des Nations Unies à San Francisco, une charte internationale des droits de l'Homme... Cette déclaration devait énoncer les principes généraux, l'idéal à atteindre... Les mesures d'application devaient constituer un mécanisme international capable de faire respecter les droits de l'homme». Malheureusement, cet «idéal à atteindre» est resté lettre morte.

Il est évident que les auteurs de la Déclaration exprimaient surtout leur propre réaction morale négative à l'égard de la dictature naziste et fasciste, dont l'alliance Berlin-Rome-Tokyo fut défaite. Mais, malheureusement - ajoutons-nous - elle fut défaite avec l'aide d'un autre système autoritaire et dictatorial: le système soviétique. Et

les fruits sont amers, sont tragiques. Les auteurs affirment, à ce propos que «les droits et les libertés énoncés dans la Déclaration ne peuvent pas s'appliquer dans un pays où règne la terreur, ni dans un monde en guerre ou en effervescence. Dans de telles conditions, en effet, les droits de l'homme sont suspendus ou méconnus, et la vie ne compte guère. Les droits de l'homme ne peuvent être appliqués que dans un ordre social et international régi par la loi et par le principe du respect mutuel. Selon l'article 28, toute personne a droit à ce que règne cet ordre, sur le plan social international».

Tout ceci démontre et prouve clairement que le nazisme et le fascisme, d'une part, et le communisme, de l'autre, ne sont que «les extrêmes qui se touchent», qu'ils sont les deux extrêmes du Mal satanique personifié.

L'échec de la Conférence de Belgrade est une des preuves de ce que nous venons d'affirmer quand nous disions que les droits et les libertés ne peuvent pas s'appliquer dans la terreur.

La différence entre la norme politique et le contenu de la Déclaration des Droits de l'Homme peut être illustrée avec profit en étudiant le cas de la Tchécoslovaquie: ce que la Déclaration proclame n'est pas nécessairement ce qui est ou ce qui devrait être.

Arrêtons-nous, un instant, sur le bien matériel qui est représenté par la maison, le foyer: l'article 16 du document sanctionne, en effet, le droit des individus de se marier et de fonder une famille. Nous ne pouvons guère imaginer une famille sans une maison décente. Mais la pénurie de logements est chronique en Tchécoslovaquie depuis le début du régime communiste qui fut incapable de résoudre la situation précaire héritée de la guerre. L'économie communiste est «dirigée», c'est-à-dire planifiée. La direction des choses publiques et économiques ne fut donc pas confiée à des personnes préparées techniquement à cette tâche et librement choisies par la population, mais à des individus imposés par le parti au pouvoir selon d'autres critères. C'est ainsi que le citoyen tchécoslovaque se trouva, pendant longtemps, dans l'impossibilité de construire sa propre maison, ne serait-ce que la plus modeste: il ne pouvait pas acheter librement le matériel destiné à la cons-

truction. On pouvait, par contre, l'acheter exceptionnellement avec des devises occidentales. Celui qui désirait se construire quoi que ce soit était contraint de voler le matériel ou de l'acheter au marché noir à celui qui l'avait volé à l'Etat.

Il n'existe aucune forme d'abus de pouvoir plus brutale que celle qui empêche l'homme de créer sa propre maison. On pourrait citer, à ce propos, la presse communiste elle-même de l'époque de Novotný; elle se plaignait toujours que l'industrie du bâtiment était la plus arriérée.

Le cynisme de l'Etat communiste en était arrivé au point d'imaginer un système de vente des appartements à des prix exorbitants. Ainsi, par exemple, un appartement modeste de trois petites pièces, avec des services très simples, coûtait environ l'équivalent de trente-cinq mensualités du salaire d'un employé. Les époux étaient souvent obligés d'effectuer les travaux les plus lourds de maçons dans le chantier à titre gratuit pendant 600 heures. L'appartement ainsi acheté ne pouvait cependant pas être laissé en héritage aux enfants. Ces derniers devaient le repayer entièrement. En outre, les soi-disant propriétaires devaient payer chaque mois le loyer régulier. Dans de nombreux cas, le régime voulant s'approprier de beaux appartements des «ennemis de classe» les faisait arrêter ou, tout au moins, poursuivre et séquestrait leurs biens.

C'est ainsi qu'était régulièrement violé l'article 11/2 de la Déclaration qui prévoyait que «nul ne sera condamné pour des actions ou des omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis».

C'est ainsi que furent éliminés physiquement de nombreux honnêtes hommes qui s'étaient créés, avant l'avènement du communisme, une situation économique solide avec leur propre travail. Ils furent condamnés au cours de procès préfabriqués en tant qu'«ennemis du peuple», «koulaks», «exploiteurs des travailleurs», «parasites», etc. Telle est l'application de la norme universelle!

Il est évident que l'article 18 de la Déclaration fut, lui aussi, violé au cours des trente années qui s'écoulèrent entre 1948 et

1978: c'est cet article qui garantit la liberté de pensée, de conscience et de religion. Dans la société de type stalinien, la religion n'est tolérée que par peur de représailles de la part de l'Occident; mais elle est toujours raillée et combattue par tous les moyens de la propagande officielle.

C'est le triomphe de l'athéisme, qui est inculqué dans l'esprit des enfants ignares. C'est un autre crime de ces trente années rouges dans un pays que Tomas Garrigue Masaryk a créé, en 1918, avec ses collaborateurs, en déclarant «Jésus et non César!». Cet homme d'Etat et philosophe déclara également: «Je ne peux pas imaginer que l'un de nous puisse grandir sans la connaissance de Jésus et de sa doctrine. Qui ne connaît pas le contenu du christianisme est un être étranger à notre terre culturelle».

Il fut violé, également, l'article 25, celui qui garantit le niveau de vie, la santé, les soins médicaux, etc. Le régime communiste soigne, il est vrai, ses sujets; mais uniquement dans une certaine mesure et afin de les faire travailler avec profit pour l'Etat. De nombreux médecins se sont rendus coupables d'envoyer aux travaux forcés, et par là même souvent à la mort, ceux qui n'étaient pas d'accord avec le système. Et comment est traité un travailleur en cas de maladie? Dans certains cas, sa paie est réduite de 70%.

Toute l'ère du communisme fut marquée, en Tchécoslovaquie, à l'exception de la courte période du «printemps de Prague» qui ne dura que huit mois environ, par le fait que la totalité des droits de l'Homme, sanctionnés par les déclarations solennelles - c'est-à-dire par cette même Charte des Nations Unies - et par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, furent constamment ignorés et foulés au pied. Les trente articles de la Déclaration de 1948 furent toujours violés, même si cela peut paraître incroyable.

Il est évident que chaque homme a sa place sur la Terre, sa propre voie, sa mission, son talent particulier et ses désirs naturels pour les faire valoir, sans les conserver égoïstement pour soi. Il en découle un désir ardent de justice et de liberté. Les droits de l'homme sont donc la pierre de touche dans la construction du Temple de toutes les valeurs qu'aucun Etat ne doit nier à ses citoyens.



Documents du Conseil de l'Europe

1. *Rapport sur la mise en oeuvre de l'Acte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (les réunions de Belgrade juin 1977 - mars 1978)*

Rapporteur: M. Walther HOFER, Libéral, Suisse

L'Assemblée parlementaire suit de près et régulièrement la mise en oeuvre de l'Acte final de la CSCE. Le présent rapport de M. Hofer a pour but de donner une évaluation politique des événements liés à la CSCE et surtout des différentes réunions qui ont fait suite à la CSCE et qui se sont déroulées entre juin 1977 et mars 1978 à Belgrade. Les commentaires sur la phase finale et critique des réunions sont basés sur une mission d'information du rapporteur à Belgrade en février 1978.

Le rapporteur fait d'abord un récit du déroulement et des péripéties des réunions préparatoires et réunions principales à Belgrade. L'historique des réunions de Belgrade est important pour expliquer le résultat plutôt maigre du 9 mars 1978.

Pour le rapporteur, l'Acte final d'Helsinki marque à la fois la fin de l'an-

cienne politique de la guerre froide et le début d'une nouvelle politique de coopération et de détente. La détente doit être universelle et indivisible. L'Europe ne saurait être un îlot de sécurité dans un monde déchiré par les conflits. Le rapporteur souligne qu'à cet égard, la contradiction existant entre la théorie et la pratique en Union soviétique est évidente. M. Hofer estime également qu'il n'y a pas de sécurité sans indépendance nationale et égalité des droits entre les Etats; une restriction de la souveraineté nationale ne peut qu'être le résultat d'un accord volontaire entre pays indépendants soucieux de coopérer plus étroitement et non le résultat d'une assistance de la part d'un pays frère sous le sigle d'un internationalisme quelconque qui n'a pas été voulu par le pays concerné. Les réunions de Belgrade ont démontré qu'il ne peut y avoir de coopération sans le respect des libertés personnelles. Depuis la signature de l'Acte final, le contrôle du respect des droits de l'homme ne relève plus de la seule juridiction intérieure des Etats, mais il fait partie des relations internationales. L'apartheid en A-

frique du Sud, le mur de Berlin et les mines entre les deux Allemagnes ainsi que les hôpitaux psychiatriques en URSS sont tous devenus des problèmes internationaux.

En ce qui concerne le résultat des réunions de Belgrade, le rapporteur rappelle les titres de la presse qui allaient de l'échec au succès. Le rapporteur est enclin à prendre une position réaliste. Tout en regrettant que sept mois de réunions aient eu si peu de résultats concrets perceptibles pour le public européen, il rappelle que la CSCE n'a été possible que parce qu'elle était basée sur le consensus. Si l'on veut que la CSCE soit maintenue comme cadre des relations Est-Ouest (cadre qui n'existait pas auparavant), ce qui est peut-être aujourd'hui peu commode pour l'URSS, mais représente toujours un espoir pour certains de ses alliés, il faut être réaliste et admettre qu'on est probablement allé trop loin pour le moment. Il faut se rendre compte que la coopération inaugurée à Helsinki est un processus de longue haleine. Les réunions de Belgrade ont confirmé l'Acte final de la CSCE et c'est une bonne chose car il

s'agit d'un excellent document de base pour les relations Est-Ouest.

*

2. *Rapport de la Commission des pays européens non membres sur la mise en oeuvre de l'Acte Final de la CSCE (Contacts entre les personnes et diffusion plus libre des informations)*
Rapporteur: M. Erich MENDE, Cdu, République fédérale d'Allemagne.

La contribution de la Commission des pays européens non membres au débat de politique générale est centrée sur la mise en oeuvre des dispositions d'Helsinki concernant la libéralisation en matière de circulation des personnes et de diffusion de l'information réalisée par les pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est dotés de systèmes politiques, sociaux et économiques différents.

Le rapporteur, M. Mende, ne cherche pas à tirer des conclusions politiques mais bien à présenter une analyse sérieuse et objective des changements intervenus dans les pays communistes, qu'il s'agisse d'améliorations ou de régressions. Le rapporteur, en examinant la situation pays par pays, est en mesure de faire apparaître non seulement les nettes divergences d'attitude à l'égard des questions qui ont donné lieu aux plus intenses polémiques à Belgrade entre un pays non aligné comme la Yougoslavie et les pays membres du Pacte de Varsovie, mais aussi entre les divers pays membres du Pacte de Varsovie. Sur le plan positif, on note des augmentations

parfois substantielles du nombre de personnes autorisées à émigrer au titre de la réunification des familles tandis que, sur le plan négatif, on constate une tendance croissante à expulser ou à emprisonner des citoyens coupables uniquement d'avoir voulu contrôler l'application des accord d'Helsinki par leur propre pays.

En ce qui concerne la diffusion plus libre des informations, le rapport fait état d'une amélioration générale du point de vue, par exemple, des émissions internationales de radio, mais constate que les conditions de travail des correspondants étrangers ne sont pas encore satisfaisantes, les propositions occidentales visant à les améliorer ayant été rejetées à Belgrade: La Commission se félicite de la création du Club européen de Journalistes qui rassemble des journalistes de l'Est et de l'Ouest et qui va dans le sens de l'esprit d'Helsinki. La tâche du rapporteur a été facilitée par la réunion en novembre 1977 à Strasbourg d'une Table Ronde à laquelle ont participé notamment des journalistes de Hongrie, de Pologne et de Yougoslavie ainsi que par les échanges de vues tenus au sein de la Commission avec des membres du Club, dont le président et fondateur de celui-ci, M. Jean Schwoebel du journal «Le Monde».

*

3. *Rapport relatif aux dangers qui menacent la liberté de la presse et de la télévision (Doc. 4090)*

Rapporteur: M. Arne

CHRISTIANSEN, Libéral, Danemark

Dans son rapport, M. Christiansen examine successivement les dangers que font peser sur la liberté de la presse les monopoles, l'ingérence de l'Etat et l'abus du pouvoir syndical. Si ces dangers sont perceptibles dans toute l'Europe occidentale, la situation est loin d'être aussi alarmante que dans le reste du monde - car dans beaucoup de pays la liberté de la presse a été perdue ou n'a jamais existé - mais la crise économique actuelle affecte particulièrement les moyens de communication de masse.

Les concentrations de presse et la disparition de nombreux journaux réduisent la gamme d'opinions offertes à un nombre de lecteurs en diminution. L'intervention de l'Etat pourrait être un moyen de survie, mais le remède devient pire que le mal lorsque l'intervention de l'Etat se transforme en ingérence gouvernementale. Si l'aide de l'Etat à la presse est justifiée lorsqu'elle est compatible avec les traditions nationales - et l'exemple de pays membres où un financement partiel de l'Etat est pratiqué, montre que ce système peut réussir sans nuire à la liberté de la presse - il serait en fait anti-productif de demander aux gouvernements d'adopter des programmes d'aide publique lorsque ces formes d'intervention sont contraires à la tradition. Il est clair que l'aide de l'Etat, si elle est mal administrée, risque d'ouvrir la voie à l'ingérence gouvernementale dans la liberté éditoriale,

mais il est clair aussi que sans une aide publique l'industrie de la presse risque de devenir la proie d'intérêts qui sont au moins aussi dangereux que l'intervention de l'Etat: la liberté de la presse ne saurait en effet se réduire à la liberté d'entreprise. En ce domaine, une législation spéciale anti trust pour l'industrie de la presse devrait être mise en place, prévoyant notamment la publicité de la propriété et des budgets des journaux. En matière d'aide financière publique, le Rapporteur invite l'Assemblée à se prononcer en fa-

veur de systèmes d'aide généralisée plutôt que d'aide sélective, sans préjudice toutefois des législations existant dans certains Etats membres du Conseil de l'Europe.

Pour ce qui est de la télévision, le rapport attire l'attention sur les graves lacunes législatives en matière d'émission par câble et par satellite qui existent encore dans plusieurs pays membres, se prononce en faveur de la pluralité des stations d'émission et préconise un contrôle démocratique de la télévision d'Etat par le truchement de

commissions parlementaires spécialisées et de commissions consultatives représentant les usagers ainsi que les composantes sociales du pays.

Enfin, il serait utile de définir clairement le rôle des associations de journalistes. Elles devraient exercer les fonctions normales d'un syndicat et laisser l'application des normes professionnelles, décrites dans un code d'éthique ou dans un statut des journalistes, à un organe indépendant comme un Conseil de la presse privé, ou comme les tribunaux nationaux.



Un colloque du Conseil de l'Europe

Après avoir traité de la radio et de la télévision ainsi que des arts du spectacle, la commission de la culture et de l'éducation du Conseil de l'Europe porte son attention sur le cinéma. Un colloque aura lieu à Lisbonne, du 14 au 16 juin 1978. Le thème retenu a été «Le cinéma et l'Etat». La commission a jugé préférable d'axer les recherches et les débats sur un domaine restreint: la politique des Etats en matière de cinéma. Un tel colloque, en organisant une discussion entre parlementaires, représentants gouvernementaux et membres de la profession, doit permettre de définir les grandes lignes de cette politique, puis de formuler des recommandations à l'Assemblée parlementaire, qui pourra les présenter au comité des ministres.

Les débats seront fondés sur des rapports préparés par les «experts indépendants» retenus par le Conseil de l'Europe. L'analyse du cinéma ouest-européen dans ses aspects artistiques a été demandée à un Anglais, N. Garnham, ancien directeur du British Film Institute, et actuellement chargé des études de média à l'université P.C.L. de Londres. Le bilan économique sera dressé par C. Degaud (Paris), qui décrira pour les vingt pays du Conseil de l'Europe, la situation du marché, de la production, de la distribution, du financement, un chapitre spécial étant consacré aux rapports cinéma/télévision.

D'autres documents seront présentés par certaines délégations, pour exposer tel ou tel problème particulier à leur pays. La personnalité choisie pour assurer la fonction de rapporteur de ce colloque est le réalisateur italien Luigi Comencini.



L'Union Mondiale des Intellectuels a été fondée en 1950-1951 par M. Georges Leconte, secrétaire perpétuel de l'Académie Française et le Docteur Anna Miller, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier du Mérite National.

L'UMI a consacré son dîner-débat de Paris du 4 avril 1978 à l'oeuvre européenne de M. François Visine, à l'occasion de la parution de son dernier ouvrage, «*L'Europe, quel destin?*» (Editions Nagard, Rome 1977).

Auteur de nombreuses publications concernant l'histoire de l'Europe communautaire et la nécessité de la consolider et élargir, M. Visine est un des militants les plus enthousiastes et les plus compétents pour l'édification d'une Fédération englobant l'Europe entière. M. Visine est docteur en droit, docteur en sciences économiques, conseiller juridique de la NAMSA.

Le dîner a été donné en l'honneur du Dr J.C. Dragan et de Madame Dragan. Dans une allocution que nous publions ci-dessous, M. Dragan a présenté le livre de M. F. Visine, qui à son tour, a fait un exposé, hautement apprécié par les convives, sur la nécessité de l'accélération de la construction de l'Europe.

Ont pris ensuite la parole M. Frédéric-Dupont, député de Paris, ancien Président de l'UMI, qui a fait l'éloge de «l'Europe des patries», M. Ghanassia, avocat à la Cour, Vice-Président de l'UMI et d'autres personnalités.

Ont pris part à ce dîner des membres du corps diplomatique accrédités en France, des personnalités politiques et culturelles françaises, écrivains, artistes, ainsi que des membres de l'Union Mondiale des Intellectuels.

Le président de l'UMI a remercié M. Dragan pour la générosité avec laquelle il a offert le siège parisien de la Fondation Européenne Dragan (11, rue La Fayette), pour que l'UMI puisse y tenir ses réunions.

*Madame la Fondatrice et Président
Docteur Miller,
Monsieur le Président,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs,*

S'est en ma nouvelle qualité de membre à vie, que le Conseil a bien voulu me décerner, que j'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole devant vous; et c'est avec émotion - pour la première fois, c'est normal - que je parle devant les amis de l'Union Mondiale des Intellectuels. Je voudrais, avant tout, rendre hommage à cette Union qui remplit une si grande tâche: celle de réunir, grâce à de telles manifestations, les intellectuels appartenant pratiquement au monde entier.

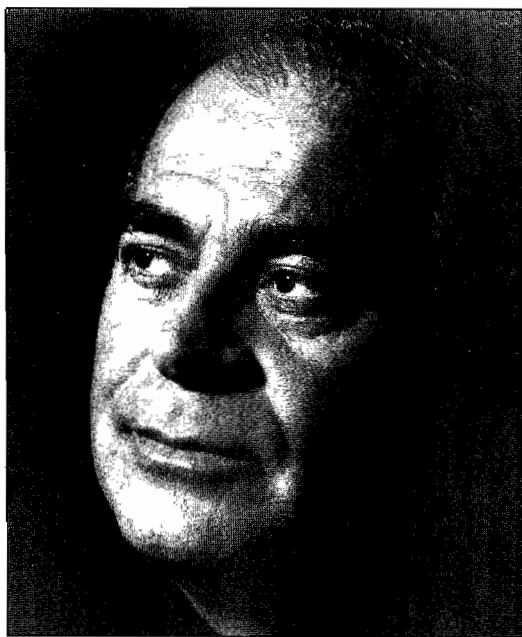
J'estime que les intellectuels doivent, pour être dignes de ce nom, avoir en commun une culture qui parvient à former une certaine conscience commune, une certaine solidarité et, je voudrais ajouter, qui a pour tâche de poursuivre une certaine mission.

Or en 1973, à Florence, le Conseil de l'Europe a organisé un premier débat sur la mission et la conscience, si vous le voulez, des écrivains dans la société. Il a été conclu, à la suite de cette rencontre, que les écrivains, porte-parole des intellectuels et qui ont le don d'exposer clairement ce qu'ils pensent, mériteraient, par là même, d'être les leaders de la société.

Ils pourront indiquer de nouvelles tendances et canaliser les efforts de la société. Il est certain, cependant, que les écrivains sont des gens tout à fait normaux, puisque la médecine nous a appris qu'ils possèdent, comme le commun des mortels, 46 chromosomes. (Je sais qu'il existe le 47° chromosome de l'aberration sexuelle et le 48° chromosome du crime).

Nous pouvons cependant nous consoler en pensant que ce conditionnement si rigide ne doit pas être pris à la lettre, puisque la culture est à même d'intervenir dans le destin des hommes pour le modifier et le parer. Les intellectuels ont donc un rôle important à remplir et ils ne doivent absolument pas y manquer (rappelez-vous le livre de Julien Benda «La Trahison des clercs»).

Il est juste d'évoquer ici, puisque je me trouve devant vous, Messieurs de l'Union Mondiale des Intellectuels, le rôle et le devoir de la culture; surtout en ce moment où



sont battues en brèche les valeurs les plus sacrées de la société.

Nous vivons une époque qui cherche un modèle de société et de nombreux projets ont été élaborés dont il a été question lors du Deuxième Congrès mondial de Futurologie en 1972.

Les futurologues se préoccupent de connaître l'avenir des structures sociales; mais il leur faut pour cela étudier le présent et se pencher sur le passé, car ce dernier contient les prémisses de notre présent qui, à son tour, contient celles du futur. Voilà pourquoi les études historiques sont importantes.

L'histoire, ont dit les Latins, doit être écrite «sine ira et studio» (on a perdu tant de valeurs et, parmi elles, notamment la connaissance de la langue latine).

Nous étant réunis ici pour parler du livre de François Visine, il est tout à fait normal de parler d'histoire.

Parmi les recherches, les plus difficiles sont celles qui concernent l'Antiquité, en raison du manque de documents. Nous ne disposons, hélas, que de documents écrits pour une trentaine de siècles, ce qui représente 1% de la civilisation. Les 99% restants sont écrits dans la pierre.

Il faut avouer que tout de suite après la publication de mes livres d'histoire, je me suis trouvé plutôt en froid avec les archéologues; mais nous avons désormais fait la

paix, pour reprendre le titre d'un des livres de M. Visine. Il s'agit d'un opuscule qui précède «L'Europe quel destin», publié par la Fondation Européenne Dragan; mais ce n'est pas là une action isolée, elle s'inscrit dans un ensemble adressé à tous les Européens convaincus et militants.

En tant qu'intellectuels, nous avons le devoir d'être des militants pour la cause de l'unification européenne. Je ne voudrais pas entrer dans les détails du livre, mais je me limiterai à souligner la difficulté de la tâche de M. Visine à interpréter des événements très récents et le fait qu'il y ait parfaitement réussi est le grand mérite de son livre. Je soulignerais, encore, d'autres mérites; à savoir l'objectivité et l'absence de toute polémique. C'est vraiment un livre écrit «sine ira et studio».

Je souhaite que ces quelques mots vous ont convaincus de l'utilité de faire connaître cet ouvrage, de la diffusion duquel se charge la Librairie du Marché Commun à Bruxelles.

Je suis persuadé que la lecture de ce livre pourra clarifier de nombreux doutes, car il leur donnera une interprétation correcte des événements de la Seconde Guerre mondiale.

Permettez-moi un dernier mot encore: on parle beaucoup d'une Europe unie; il y a certes des différences entre les nations européennes, mais leur dénominateur commun est la culture qui est aussi leur liant. Mais ne nous limitons pas à la seule Europe occidentale; c'est à la totalité de l'Europe que nous devons penser.

Réalisme et optimisme

EMILE FERNET

Dans ses moments de crise et d'angoisse, l'individu est extrêmement curieux de connaître son avenir immédiat et interroge les étoiles et les chiromanciens. La société en crise - économique, sociale et des valeurs spirituelles -, exaspérée par la persistance du mal et l'impossibilité d'y trouver des remèdes efficaces et surtout immédiats, se pose, elle aussi, des questions pressantes sur l'évolution future à brève échéance. Et cette pauvre vieille Europe, menacée de l'extérieur et déchirée à l'intérieur, comme elle voudrait savoir ce que l'attend demain! Tant d'erreurs pourraient être évitées et l'on serait à même de canaliser les efforts et les énergies dans la direction juste, au lieu de les gaspiller. Et alors, le destin de l'Europe en quoi consiste-t-il? Derrière les brumes de l'horizon, qu'est-ce qu'il y a?

Bien qu'il ne soit ni prophète, ni astrologue, M. François Visine est une des personnes les mieux qualifiées et les mieux placées pour répondre à de telles questions qui intéressent à la fois les politologues, les gouvernants et les gouvernés. Et pourtant, si on prend en mains ses livres, on n'y trouve pas de prophéties, mais uniquement la description et l'analyse, minutieuse et précise, de faits et d'événements, soumis à un jugement serein, équilibré mais sévère. Ce jugement signifie l'explication des pro-

grès et des insuccès et implique en même temps une vision claire de la voie que les constructeurs de l'Europe doivent suivre pour consolider leurs conquêtes et échapper à l'action des facteurs destructifs et dissolvants. Ainsi l'objet déclaré de son volume «30 ans d'Europe: 1945-1975» était de décrire les étapes de la construction européenne et de répondre aux trois questions suivantes: Où en est-on? Pourquoi n'est-on pas allé plus loin? Quelles sont les perspectives actuelles?

Les livres de M. Visine - et «L'Europe quel destin?» ne fait pas exception - ne prédisent pas ce qui se passera d'ici à dix ou trente ans, mais ils nous enseignent ce qu'il faut faire et ne pas faire pour que l'Europe se sauve, pour que son destin soit lumineux et digne de son passé créateur de valeurs matérielles et spirituelles. La conception européenne de M. Visine est claire et convaincante: le destin de l'Europe n'est pas prédéterminé, décidé par les dieux et fixé dans le jeu des constellations; il faut le bâtir et non pas le subir (ce sont les Européens qui donnent un destin à leur continent!), et la construction doit être poursuivie «à base de raison et de sagesse», et dans une perspective réaliste. Mais raison et réalisme ne signifient pas faiblesse. De même que la foi dans une Europe unie, consciente et forte par sa communauté de

destin, exclut toute forme de fatalisme.

M. Visine est un enthousiaste, mais pas un rêveur: il croit dans la possibilité de construire l'Europe, mais n'escamote et ne minimise pas les obstacles. Il ne donne pas de conseils, mais sait déduire des faits et de l'expérience du passé les enseignements qu'il faut, et à cet égard il ne ménage pas ses lecteurs.

Dans «L'Europe quel destin?» nous lisons: «L'Europe Occidentale foncièrement inorganisée, en dépit de certaines apparences, est un géant économique, technologique, de civilisation et de cultures, mais un nain politique et militaire». Par conséquent «Faible et proie tentante, l'Europe de l'Ouest doit comprendre que moins vite elle s'organisera, plus vite elle risquera de perdre ses chances de sauvegarder ses libertés. Ainsi la construction européenne est-elle une nécessité urgente».

Les appels à l'unification européenne ne dérivent pas seulement de la conviction de l'auteur qu'un système fédératif est préférable à tous les égards au morcellement actuel, mais aussi de son inquiétude - hélas, bien justifiée! - provoquée par la lourde menace soviétique. En effet, en dépit de la détente et des négociations sur les réductions de forces en Europe, le plus grand défi qui pèse sur l'Europe libre - nous le répétons volontiers avec M. Visine - est la présence à l'Est du rideau de fer d'une armée soviétique d'une importance considérable ainsi que l'augmentation incessante de la force militaire du Pacte de Varsovie. A Helsinki, l'U.R.S.S. a obtenu de l'Ouest la reconnaissance de ses annexions et de son contrôle politique et militaire sur l'Europe de l'Est. On a sanctionné ainsi, et de la manière la plus retentissante, les erreurs capitales commises par Churchill et Roosevelt et leur incroyable faiblesse devant les exigences impérialistes de Staline à Yalta.

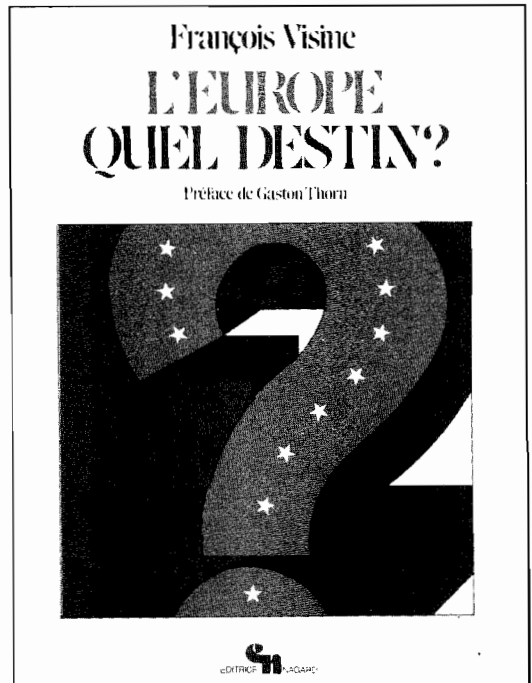
Les concessions faites par les Occidentaux à Helsinki ont été expliquées par l'espérance en l'amélioration de la coopération économique Est-Ouest, en l'instauration en Europe d'une sécurité réelle et en l'ouverture des frontières pour la libre circulation des hommes et des idées.

«En dépit de la déstalinisation entreprise depuis 1956 - écrit justement M. Visine - la Russie soviétique reste par excellence le pays des camps de concentration et des hôpitaux psychiatriques pour intellec-

tuels dissidents. Helsinki n'a rien changé à cela».

Accroissement du potentiel militaire, violations des accords d'Helsinki sur les droits de l'homme, interventions militaires directes en Afrique voilà de quoi convaincre les gens les plus naïfs et insoucians sur la réalité et les dimensions de la menace soviétique. Et pourtant l'Europe réagit mal; il suffit de penser à la force impressionnante des partis communistes dans certains pays occidentaux et aux contradictions qui empêchent la communauté européenne de progresser. Quelle terrible déception que l'ajournement des élections à suffrage direct pour le premier Parlement européen, à cause du peu d'europhisme de la Grande-Bretagne, l'enfant terrible de la Communauté!

On entend parfois des voix qui s'élèvent dans les pays occidentaux - et en ce moment je pense à la France - contre ce qu'on pourrait appeler la politisation de la culture, et en faveur de la liberté culturelle, interprétée comme affranchissement de tout conditionnement politique. Si on pense que - au moins dans certains pays - les créateurs, les artistes doivent se soumettre à un nouveau conformisme qui est celui de l'engagement politique de gauche, sous peine d'être déclarés «réactionnaires», «dépas-





sés» et condamnés au nom d'une prétendue inutilité sociale, on comprend très bien ce cri «non à la politique!» lancé par certains intellectuels et qui exprime un désir exaspéré d'échapper à la tutelle gauchiste, au totalitarisme de la «culture progressiste de gauche». D'autre part, il suffit de regarder de près la société auquel le marxisme donna naissance hors de l'Europe (en U.R.S.S.) et dans l'Europe abandonnée aux Soviétiques, pour se rendre compte des conséquences néfastes de l'absence de la liberté d'esprit, et alors «non à la politique!» est un cri de révolte (à genoux) contre l'oppression de l'état communiste totalitaire. Je fais allusion à «L'appel des 120 intellectuels» lancé à Paris le 14 janvier, à l'initiative du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe, et signé par des personnalités d'une grande renommée et d'une grande diversité idéologique.

Nous ne voulons pas nous engager dans la discussion du problème très délicat et controversé du rapport entre art et politique et du rôle politique des intellectuels. Mais ce qui nous paraît quand même logique et évident, c'est que les intellectuels européens n'ont pas le droit de rester indifférents quand le sort de notre continent est en jeu. En vrais intellectuels, ils seront naturellement des combattants pour toutes les libertés - y compris celle de l'expression,

artistique ou non -, mais ce combat sera nécessairement politique, puisque le sort des libertés en Europe est intimement lié à la défense contre son grand ennemi de l'Est, et la sauvegarde de ces libertés - nous l'avons vu - exige l'intégration européenne. Etre un véritable homme de culture européen signifie être un européiste militant, avec toutes les conséquences politiques que cela comporte.

Dans la personne de M. Visine, l'euro-péisme a trouvé depuis trois décennies un érudit infatigable, qui nous domine de la hauteur des 3130 pages de son encyclopédie «ABC de l'Europe» en 5 tomes et nous attire par la cohérence de sa conception et la noblesse de son idéal. Ses vues embrassent parfois des problèmes qui dépassent l'Europe et concernent les relations internationales à l'échelon de la planète; c'est le cas de son essai «De la paix» (1972) qui pose un des plus graves problèmes de l'humanité dans un cadre mondial. C'est dans cet ouvrage qu'il dénonce le nationalisme comme un des maux politiques les plus dangereux dans tout le monde: «idolâtrie de la nation qui a sa contrepartie dans la haine des autres nations». «De nos jours l'idéologie dominante est celle du nationalisme, du culte des Etats-Nations que rien ne peut et ne doit transcender». Par une tragique ironie du sort, le nationalisme fut une invention de la Révolution française de 1789 qui était à vocation universelle.

Il n'est pas dans nos intentions d'inventorier toutes les idées professées par M. Visine, mais nous nous permettons de signaler avant de conclure que ce qu'il oppose au nationalisme est l'humanisme: «L'Union européenne ne peut pas et ne doit pas être une fin en soi; elle doit être au service de l'humanité. L'humanisme doit être son message, sa vocation et son âme... A l'ère d'un monde dominé par le nationalisme ... l'Europe doit opposer l'exemple de l'humanisme».

L'Europe traverse une période difficile et on a parfois l'impression qu'elle s'est engagée dans une voie sans issue. Nous croyons pourtant qu'il faut partager le réalisme, mais aussi l'optimisme de M. Visine, et espérer dans la clairvoyance des gouvernants de l'Europe et dans l'appui inconditionné et efficace de tout intellectuel européen.

E.F.

EUROPE OTAGE DISTRAIT DE L'URSS

Le problème de la sécurité, comme élément fondamental dans les rapports Est-Ouest, a été le thème central de la réunion qui s'est déroulée à Milan au siège de l'ispi - Istituto per gli Studi di Politica Internazionale - fondée par Gioacchino Volpe et le sénateur Pirelli et dont le président actuel est l'ambassadeur Enrico Aillaud. Cet organisme est un des plus qualifiés en Italie pour l'attention qu'il consacre aux problèmes internationaux. Ont participé aux travaux, présidés par l'ambassadeur Manlio Brosio, ex-secrétaire général de l'Otan, comme rapporteurs experts de l'Organisation du Pacte atlantique et de problèmes politiques: l'ambassadeur Felice Catalano di Melilli, chef de la représentation italienne à l'Otan, l'ambassadeur Martin Hillebrand, directeur de l'Institut atlantique de Paris, le vice-amiral d'escadre Franco Micali Baratelli, président du groupe interarmes pour la restructuration des forces armées, Cyrus Leo Sulzberger, éditorialiste du «New York Times», Marvin Humphreys, directeur des affaires internationales de l'«Arms control and disarmament agency», Leo Spinnaker, membre de la commission du Congrès américain pour les armements. Sur la base des relations, sont intervenus au cours du débat, qui s'est déroulé pendant deux jours, des spécialistes d'histoire et de politique internationale.

Le résultat de cette réunion, au cours de laquelle ont été analysés les problèmes de l'Alliance atlantique vis-à-vis de son homologue adverse, le Pacte de Varsovie, sous le profil du potentiel de guerre et sous le profil politique, ainsi que la complexité des rapports au sein de cette alliance, tant entre les pays européens membres qu'à l'égard du leadership américain, a été résumé d'une façon efficace par M. Manlio Brosio au terme des travaux: «Il n'y a pas de quoi manifester de l'autosatisfaction, mais il existe des motifs de préoccupations et de sévères avertissements». Comme l'a amplement illustré M. Catalano di Melilli, il exis-

te en Europe un fort déséquilibre en faveur de l'Urss quant aux armements conventionnels. Pour les forces conventionnelles terrestres, le rapport est favorable au Pacte de Varsovie à raison de deux et demi pour un; pour les forces aériennes tactiques, ce rapport est encore favorable à l'Urss: 1,7 à 1. En ce qui concerne les vecteurs basés à terre et destinés aux armes nucléaires tactiques à rayon moyen, la supériorité de l'Union soviétique est totale dans chaque coin de l'Europe. L'Otan n'est supérieure que pour les têtes nucléaires tactiques. Outre le potentiel en soi et pour soi, le Pacte de Varsovie est favorisé militairement, également, par une capacité logistique et opérationnelle plus centralisée. Il faut ajouter à cela le potentiel naval de guerre, en particulier dans le secteur des sous-marins nucléaires. Pour combler ce déséquilibre en cours, il serait nécessaire que les pays de l'Otan accroissent leurs armements et poursuivent, en même temps, les négociations en cours pour le désarmement. Sans vouloir entrer dans les détails de l'analyse des écueils rencontrés lors des négociations pour la réduction équilibrée des armements [Mfrb], - que les Occidentaux voudraient asymétrique, c'est-à-dire plus importante pour le Pacte de Varsovie, afin d'arriver à la parité et que les Soviétiques préféreraient identique afin de maintenir le déséquilibre - le succès des négociations apparaît douteux: comme il a été affirmé au cours de cette réunion, pourquoi les Soviétiques auraient-ils intérêt à réduire leurs armements, étant donné que les Occidentaux démontrent ne pas être en mesure d'accroître les leurs? Avant d'être militaire, le problème est donc politique et c'est dans ces termes qu'il sera discuté lors de la prochaine conférence au sommet de l'Alliance, fixée pour la fin du mois de mai à Washington, entre les chefs d'Etat et de gouvernement.

C'est alors que seront discutés les différents problèmes de l'Alliance, surtout en fonction des contributions que pourraient

apporter les pays européens pour le renforcement des armements: un thème douloureux, car peu nombreux sont ceux qui ont observé, à cause de la crise économique, l'engagement pris d'augmenter de 3% les montants respectifs affectés aux forces armées.

L'administration Carter a confirmé, après les hésitations initiales, la vocation américaine naturelle pour une dirigeance: personne n'ose désormais plus parler de position de partenaire avec l'Europe Unie, étant donné que l'Europe Unie est restée dans les limbes des bonnes intentions.

L'Occident n'a pas toujours su trouver la même compacité que celle du Pacte de Varsovie: comme l'a fait remarquer M. Sulzberger, les Européens se font concurrence pour nouer des rapports économiques avec Moscou et leur vendre également de la technologie, tandis que les Soviétiques sont certains que les pays de l'Europe industrialisée seront leurs «otages» en cas de conflit: soit parce qu'ils n'auront aucune volonté de combattre, soit pour la capacité de manoeuvre de leurs forces conventionnelles, soit parce que les armes nucléaires du Pacte de Varsovie sont en grande partie à rayon d'action moyen, c'est-à-dire qu'elles sont pointées sur le coeur de l'Europe ou vers la Chine à sa frontière orientale.

L'Union soviétique poursuit, en même temps, à l'égard de ces pays, une politique d'encercllement, en particulier sous le profil énergétique: les opérations dans la Corne d'Afrique, «pour lesquelles il a été instauré le pont aérien le plus gigantesque de l'histoire», rentrent dans cette stratégie, dont le but est de contrôler les «voies du pétrole»; et cette même stratégie explique la présence de l'imposante flotte soviétique en Méditerranée; une présence qu'il serait illusoire d'annuler avec l'hypothèse avancée par le député socialiste, Accame, l'officier de marine président de la commission de Défense à la Chambre des Députés. Cette proposition consistait à retirer de la Méditerranée les deux flottes de guerre. «Ceci signifierait - lui a-t-il été répondu - supprimer le Pacte Atlantique et le Pacte de Varsovie, et garder les Russes au coeur de l'Europe».

Loin d'avoir terminé ses fonctions, le Pacte atlantique reste donc le pivot de la défense européenne et de tout le système occidental. C'est un équilibre de la terreur qui, certes, peut ne pas plaire; mais étant donné la situation, il n'existe aucune autre solution: le potentiel nucléaire américain est le seul élément de dissuasion vis-à-vis de Moscou. C'est cette terrifiante overkilling capability qui paralyse les deux blocs et assure la paix.

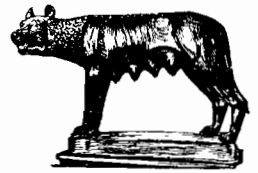
L'orchestre des jeunes de la C.E.E.

L'Orchestre des jeunes de la Communauté européenne - cent trente-cinq musiciens de quatorze à vingt ans sélectionnés dans chacun des pays membres - est né le 31 décembre 1977. Après Amsterdam et Bonn, avant Luxembourg, Bruxelles, Rome et Milan, il était le mois dernier au Théâtre des Champs-Élysées pour y donner l'«Ouverture des Maîtres Chanteurs», sous la direction de M. Edward Heath, et la «Sixième Symphonie», de Mahler, dirigé par Claudio Abbado.

L'idée de créer un orchestre réunissant de jeunes instrumentistes venus des différents pays de la Communauté économique européenne remonte à 1974.

Les idées qui ont présidé à la création d'un orchestre «de jeunes musiciens doués et travailleurs atteignant un degré d'excellence des plus élevés pour jouer chaque année dans les principales capitales de la Communauté et montrer ainsi la coopération et l'esprit créateur de la jeunesse européenne» sont de celles qui ne se discutent pas. «Former des Européens plus éclairés, à même de contribuer au bien-être et à l'amélioration de la Communauté européenne», même si ce n'est qu'un rêve généreux, il est permis de rêver. Plus prosaïquement, l'occasion donnée à cent trente-cinq musiciens à l'aube d'une carrière prometteuse «de travailler avec quelques-uns des plus éminents chefs d'orchestre du monde, de nouer des amitiés et de réaliser un objectif commun» pourra sembler plus décisive.

AVIGNON



CENTENAIRE

DES

JEUX DE LA LATINITÉ

9 - 16 Mai 1978

Une très belle manifestation de coopération culturelle internationale vient de se conclure à Avignon, sous le signe de la latinité. Dans le monde contemporain, dominé par des tendances centrifuges et destructives, qui exacerbent les nationalismes et isolent l'individu, tout mouvement d'idées et toute initiative visant la sauvegarde et la consolidation des facteurs unificateurs entre les peuples européens doivent être appréciés et encouragés. *L'idée latine* est justement une des plus prestigieuses idées-liant qui ont démontré leur force et leur efficacité dans le passé et qui - malgré une dure opposition soulevée au nom d'une soi-disant nécessité de modernisation culturelle et d'adaptation aux exigences de la civilisation technique - est plus actuelle que jamais. La latinité est appelée à jouer aussi un rôle politique si l'on pense qu'entre les pays latins il y a des différences importantes de régime politique et que, par exemple, pour la Roumanie l'affirmation de sa latinité représente l'opposition à la slavisation et une ferme volonté d'indépendance vis-à-vis de l'U.R.S.S.

Les «Jeux de la Latinité» ont été organisés par l'Association culturelle franco-roumaine de Vaucluse, l'Association vau-

clusienne des amis de Pétrarque et de l'Italie, en collaboration et avec l'appui du Félibrige, et ont bénéficié du patronage des Académies: des Inscriptions et Belles-Lettres, Royale de Belgique, Royale d'Espagne, Nationale Italienne des Lincei et de la Roumanie, ainsi que des Fondations: Gulbenkian de Lisbonne, Européenne Dragan, Européenne de la Culture (Amsterdam). Le choix de la date s'explique par le fait qu'en mai 1878 le Félibrige couronnait le poète roumain Vasile Alecsandri pour son «Ode à la race latine», à la suite d'un concours qui réunissait des participants représentant les principales langues latines.

Les «Jeux» ont compris trois manifestations:

1. Un *concours poétique* (le sujet des poésies envoyées devait viser l'apport, la spécificité, l'avenir de la latinité et sa contribution à l'établissement d'un humanisme universel). Les prix ont été décernés par M. André Chamson de l'Académie Française; le «grand prix de la latinité» a été obtenu *ex aequo* par l'Italien Olindo Pasqualetti (pour une poésie écrite en latin) et par le Roumain Teodor Balș (une poésie en roumain).



2. Un congrès international sur le thème «Latinité d'hier, aujourd'hui, demain», auquel ont pris part des professeurs représentant de nombreuses Universités des pays latins. Le rapport a été présenté par M. Pierre Grimal de l'Académie Française, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne.

3. Une «Semaine de la latinité» qui a présenté des spectacles folkloriques (très apprécié le spectacle de gala offert par les ensembles roumains «Plaiul Românesc» et «Madrigal»), des concerts, des films, des

expositions concernant chacune des nations latines.

Un nombreux public a assisté à toutes ces manifestations, en appréciant leur intérêt culturel et scientifique et la valeur des personnalités françaises et des autres pays latins qui y étaient présentes. Le tout s'est déroulé dans une atmosphère de joie et d'amitié et dans les conditions d'une organisation irréprochable. Le cadre merveilleux offert par la ville d'Avignon et ses alentours poétiques auxquels Pétrarque a lié son nom ont contribué aussi à la réussite des «Jeux de la Latinité».

Bulletin européen

Editrice Nagard Srl - Rome, via Magnanapoli n.11 (Italie)

A B O N N E M E N T S

<i>Italie:</i>	ordinaire	lires	6.000
	de soutien	lires	30.000
<i>Etranger:</i>	ordinaire	ff.	50
	de soutien	ff.	250

(ou contre-valeur dans une autre monnaie européenne - ou dollars)

MOSCOU - 9 Octobre 1944

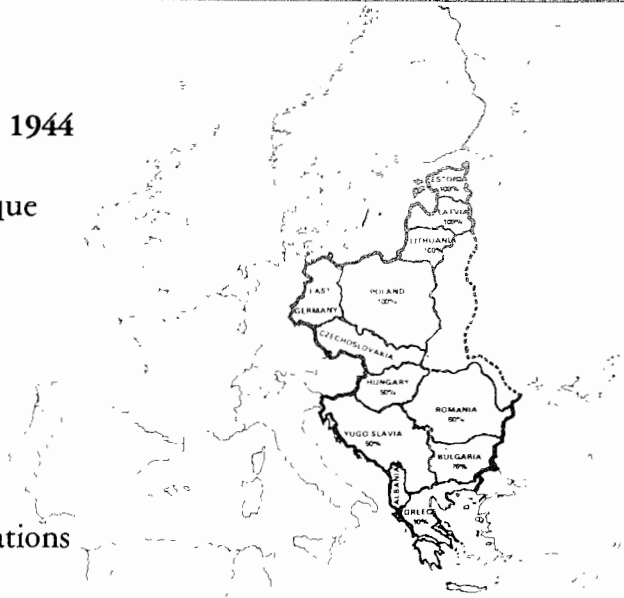
Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est

YALTA - 1945

Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences

HELSINKI - 1975

La conférence de 35 nations
reconnaît le statu quo
créé à Yalta



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

sommaire

<i>Europaes</i> : Les droits de l'homme et du citoyen de la révolution française à Helsinki	1
<i>S. Ježek</i> : La Tchécoslovaquie. Trente ans après la Déclaration des droits de l'homme	5
Documents du Conseil de l'Europe	8
<i>J.C. Dragan</i> : L'Europe, quel destin?	11
<i>E. Fernet</i> : Réalisme et optimisme	13
Europe, otage distrait de l'Urss	16
<i>Avignon</i> : Les «Jeux de la Latinité»	18

Bulletin européen

Editrice Nagard Srl - Via Magnanapoli n.11 Roma
Direttore responsabile: Sabino d'Acunto
Direzione e Redazione: Via Magnanapoli n.11 Roma - tel. (06) 679.77.85
Reg. Trib. Roma n.16966 del 15.10.1977 (già n.1861 del 15.2.1951)
Rivista mensile - Sped. Abb.postale gruppo III (70%)
Centro Stampa Butangas - Milano via Larga, 11